

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. L'équipier de première intervention doit savoir mener à bien ces missions.

## DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI) - INC18 (Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



FORMATION  
OBLIGATOIRE

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

**DURÉE : 1/2 journée de formation.**

### LE FEU ET LA PRÉVENTION

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

### PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

### EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

- La procédure d'évacuation du site
- Le rôle de chacun dans l'évacuation : guide d'évacuation, serre file, coordinateur d'évacuation
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

### COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

### TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.